

Catégorie A

Déclaration liminaire des élus F.O.-DGFIP

Monsieur le Président,

En préambule, l'indépendance syndicale est l'élément structurant de **FO** et reste la clé de toutes les libertés pour porter des revendications claires quelque soit le gouvernement au pouvoir.

Ce préambule a pris toute sa mesure lors de la conférence sociale des 20 et 21 juin. Ce fut l'occasion pour la CGT-FO de rappeler ses positions et revendications. La CGT-FO a en particulier souligné son opposition à l'acceptation par la France du pacte budgétaire européen, dont les conséquences sont socialement, économiquement et démocratiquement lourdes en France et dans la zone euro. Au sujet de la conférence sociale le secrétaire général de la CGT-FO a écrit que « la feuille de route gouvernementale est bien celle du gouvernement, elle n'est pas de notre responsabilité dans l'écriture comme dans sa mise en œuvre ».

Sur les retraites, l'allongement de la durée des cotisations prévu par le Rapport MOREAU fait partie également des demandes de la Commission. À ce sujet, selon le Secrétaire Général de la CGT-FO « le Président de la République a repris une vieille antienne libérale selon laquelle l'espérance de vie augmentant, on doit travailler plus longtemps. Alors que, de source INSEE, l'espérance de vie en bonne santé diminue (62 ans) et que les régimes de retraite sont victimes avant toute chose de l'austérité. Tout le monde est visé, les salariés du privé et du public comme par exemple l'allongement de la durée de cotisation (43 ans pour la génération née en 1962, 44 ans pour celle née en 1966) ».

Ainsi de nombreux inspecteurs stagiaires, qui entrent dans la vie active à 26 ans, bénéficieront d'une retraite à 70 ans, ce que la vieille CGT appelait au début du XXème siècle « la retraite des morts ».

Dans la fonction publique, la RGPP ne s'est pas arrêtée, elle a été remplacée par la MAP. Les suppressions d'effectifs continuent au prétexte de redéploiement, le gel des traitements est maintenu pour la 3^{ème} année consécutive, les moyens de

fonctionnement continuent leur chute, les conditions de travail se dégradent ».

FO n'accepte aucune mise en œuvre des préconisations de la Cour des Comptes concernant les fonctionnaires. En effet, au nom de la lutte contre les déficits publics cette dernière veut imposer le gel des rémunérations des fonctionnaires jusqu'en 2015. En outre, son Président Didier Migaud, suggère :

- de réduire le nombre des agents publics,
- d'augmenter leur durée de travail,
- de geler le point d'indice,
- de réduire fortement les mesures catégorielles
- et de ralentir de manière « *significative* » les déroulements de carrière des fonctionnaires.

Des dispositions qui auraient le très grand avantage de produire des effets « *rapides et substantiels* », a-t-il souligné en pointant « *le retard pris dans la mise en place (des) réformes structurelles, le fait que la RGPP n'apporte plus de nouvelles économies et l'ampleur des efforts à réaliser en 2014 et 2015* ».

D'autres leviers pourraient être actionnés, tels que la réduction limitée des effectifs. L'un des scénarios présentés par la Cour des comptes préconise ainsi le non-remplacement d'un départ à la retraite sur six dans la fonction publique d'État, soit une baisse de 10 000 postes annuels, dont 2500 au Ministère de l'économie et des finances.

« Une telle réduction, à répartir sur tout ou partie des administrations de l'État en fonction des priorités de l'action gouvernementale, pourrait s'accompagner d'une option visant à augmenter la durée effective du travail des agents afin de limiter les conséquences des réductions d'effectifs sur la quantité et la qualité des services publics rendus », a rajouté Didier Migaud.

Autant de mesures drastiques, qui si le Gouvernement les mettaient en œuvre, constitueraient pour Force ouvrière une déclaration de guerre envers les fonctionnaires. **FO** ne laissera pas passer, n'acceptera pas et combattra ces reculs sociaux.

À la DGFIP, déjà sérieusement malmenée par une décennie de réformes néo-libérales, le réseau est plus que jamais menacé au nom de la sacro-sainte rigueur budgétaire.

Après le DOS (document d'orientation stratégique) en 2009, après les GEM (groupes d'expression métier) en 2012, voici donc la démarche stratégique initiée par le Directeur Général pour justifier les futures restructurations et suppressions d'emplois (2023 en 2013). Le Directeur Général élabore sa « démarche stratégique » en conformité avec l'acte III de la décentralisation et c'est ainsi que la synthèse d'étape des remontées du réseau préconise : une **réorganisation** à terme du réseau des petites structures conservées en milieu rural (trésoreries, SIE/SIP) en les **fusionnant**, ou en les **rapprochant** par bloc de deux ou trois avec désignation d'un service chef de file.

Fusionner les services de même nature implantés sur le même site, faire évoluer le maillage des trésoreries

En ce qui concerne la CAP de titularisation des inspecteurs stagiaires des finances publique :

Première promotion issue de la fusion et déjà de nombreuses interrogations quant à l'avenir de la formation des stagiaires et de leur intégration dans leur futur service.

La formation initiale des IS s'achèvera dans les écoles de Noisiel et Clermont-Ferrand le 26 juillet prochain.

Dès le début de la scolarité, **F.O.-DGFIP** vous a interpellé sur toutes les difficultés ressenties par les stagiaires et les chargés d'enseignement concernant la mise en œuvre de cette formation dite fusionnée.

- Les conditions matérielles ont été source de stress pour beaucoup de stagiaires,
- Est-il normal qu'une formation ne soit pas remboursée à hauteur des frais engagés ?
- Est-il normal d'amputer une partie des indemnités de stage aux IS effectuant leurs stages de découverte et stage d'approfondissement sur leur ancien lieu de résidence familiale ou administrative ?

Pour **F.O.-DGFIP** la réponse est claire et sans appel : **NON !**

C'est pourquoi F.O.-DGFIP demande le remboursement intégral des frais réels engagés.

La note publiée sur Odyssée, la semaine dernière, relative au remboursement des frais de déménagement pour les IS d'origine interne, n'améliore pas leur situation financière. La non prise en compte, du passage par l'ENFIP, est pour nous une aberration.

Les modalités de déroulement du stage découverte n'ont pas donné satisfaction à tous les stagiaires, et notamment ceux de la DRFIP de Paris. Si sa finalité était de faire découvrir les services et d'éclairer le choix

sur la base de la carte intercommunale, **regrouper** les SIP d'un même site....

Le Directeur Général présente la démarche stratégique lors de la réunion des directeurs, aujourd'hui 3 juillet.

F.O.-DGFIP a demandé l'arrêt immédiat du processus de la démarche stratégique considérant, et toutes les informations actuelles le confirment, que cette démarche était un danger mortel pour l'ensemble des missions de notre Administration.

Le discours du Directeur Général sur la concertation avec les organisations syndicales relève soit de la provocation, soit de la mystification : il n'y a jamais eu de concertation sur ce projet en amont. Les syndicats F.O., CGT et CFDT ont refusé d'y participer.

Par ailleurs, alors qu'aujourd'hui le gouvernement a une tentation très forte d'intégrer les syndicats dans la mise en œuvre de ses décisions, le Syndicat n'entend pas participer à la cogestion de la démarche stratégique, ce n'est pas dans ses principes de liberté et d'indépendance.

de la dominante, comment y parvenir après 15 jours de conférence ?

De même, pour les internes, comment y parvenir en restant cantonné sur un seul et même service durant toute la durée du stage ?

F.O.-DGFIP est satisfait des nouvelles règles d'affectation qui placent les IS dans le mouvement général sans tenir compte du rang de classement. Cependant, nous sommes déjà le 3 juillet 13, les stagiaires ne connaissent toujours pas le déroulement de leur stage premier métier ainsi que le montant de leurs indemnités.

Nous revendiquons l'existence d'un véritable tutorat lors du stage pratique. Cette fonction doit être précisément définie dans un cadre national. À ce titre des allègements d'objectifs doivent être accordés aux tuteurs. Les inspecteurs stagiaires ne doivent en aucun cas pallier comme trop souvent, le manque d'effectif dans les services. **F.O.-DGFIP** refuse une formation initiale exclusivement orientée vers l'employabilité immédiate.

Nous souhaitons connaître les modalités d'accompagnement des IS affectés sur des postes individuels, comme ceux par exemple de la filière pilotage et ressources, suivront-ils vraiment leur formation sur un poste similaire ? Et dans les départements accueillant pratiquement 1 chef de poste sur deux sortants de l'ENFIP, quelle sera la qualité du tutorat avec des trésoreries espacées de plusieurs dizaines de kilomètres ?

Pour **F.O.-DGFIP**, la formation initiale doit permettre l'acquisition d'une connaissance approfondie de toutes les missions de la DGFIP et comprendre un volet de préparation au premier emploi permettant aux

agents de mieux appréhender leur arrivée dans les services. Les nouvelles notions abordées sont denses et enseignées de façon trop succincte, les applications informatiques évoquées ne seront jamais manipulées et demeureront abstraites jusqu'au stage premier métier. On s'interroge sur l'adéquation entre la formation théorique et les missions accomplies dans les services.

À titre d'exemple, en filière fiscale, trop peu de propositions de rectification (2120 et 3924) ont été rédigées par les stagiaires, pour quelles raisons ?

La période de janvier et février a particulièrement été éprouvante.

En effet, les stagiaires ont dû :

- Digérer une affectation dans une filière non désirée,
- Appréhender des notions indispensables à la suite de leur formation,
- Travailler des matières qu'ils allaient abandonner en dominante, juste pour passer une épreuve orale,
- Constituer leur demande de mutation, qui s'est traduite en plusieurs centaines de vœux,
- Postuler pour des emplois dans les services centraux et passer des entretiens,

Et terminer par un contrôle continu des connaissances sous la forme d'une épreuve orale et obtenir une note sans réelle justification, puisque le jury est souverain et qu'aucun débriefing officiel n'était prévu ...

Sur les formats pédagogiques, **F.O.-DGFIP**, au cours du CTL ENFIP et dans les déclarations liminaires des Conseils de Promotion, s'est opposé aux modules de 3 heures qui n'apportent aucune souplesse aux chargés d'enseignement et imposent aux stagiaires un rythme soutenu.

Comment assimiler de nouvelles notions lorsque dans une même séance le cours est suivi par un exercice d'application et par son corrigé ?

Les deux directrices d'établissement ont été interpellées par les IS sur ce sujet.

Pourtant, l'administration nous laisse entendre que la situation demeurera inchangée l'année prochaine. Nous sommes conscients du travail accompli pour reformater ces cours, cependant, ces derniers ne sont pas adaptés.

Cela pose par ailleurs des problèmes pour la mise en place des cours optionnels, comme l'informatique, et les cours de soutien, qui du coup se positionnent sur la seule demi-journée libérée du mardi après-midi, rendant impossible le travail personnel ou les activités de détente.

La baisse continue des moyennes des évaluations écrites en est une preuve éloquente. Le rythme fut soutenu et cette année encore trop d'IS se situent

entre 6 et 10, 18 au total. Des soutiens ont bien été organisés mais non ouverts à tous les stagiaires souhaitant y participer.

F.O.-DGFIP demande une personnalisation de ses séances, dès le début de la scolarité, pour les IS en grande difficulté et une meilleure répartition des modules afin que les stagiaires puissent bénéficier d'une véritable demi-journée de repos.

Les chargés d'enseignements, recrutés pour leur valeur professionnelle, ne peuvent pas apporter leur pierre à l'édifice.

Toute démarche pédagogique personnelle leur est interdite. En prohibant la diffusion de diaporama antérieurement approuvé et la diffusion de tableaux synthétiques vous ne leur permettez pas d'apporter leur valeur ajoutée créant ainsi des frustrations.

F.O.-DGFIP s'insurge devant ce manque de souplesse et d'adaptation qui interdit toute initiative pour améliorer la compréhension des enseignements.

Nous avons encore constaté cette année, la part importante des conférences. Ce mode d'enseignement doit rester marginal, car peu pédagogique. De plus, les salles ne sont pas encore adaptées, notamment à Clermont-Ferrand, où la qualité audiovisuelle et le confort laissent encore à désirer ... À ce propos, nous vous rappelons que Clermont-Ferrand n'est qu'à 3 H 40 de Paris et les économies budgétaires ne doivent pas empêcher les stagiaires de « provinces » d'avoir une formation de qualité.

F.O.-DGFIP se demande donc où est le dialogue social dans cette formation ? Sûrement pas dans les Conseils de Promotion, les votes y sont bannis ainsi que les experts. Le règlement intérieur n'a été approuvé par aucune OS et les suppléants y sont tout juste tolérés. Les représentants des stagiaires ont demandé une modification du déroulement de cette instance et toujours aucune réponse de la DG...

Ce Conseil n'est donc plus un espace de dialogue entre l'administration et les représentants des stagiaires élu(e)s mais bien une réunion informative qui permet à la direction de faire circuler ses directives.

Que dire des difficultés rencontrées par les OS lors de la distribution des tracts dans le hall de Noisiel ?

C'est ce même établissement qui n'a pas jugé utile de donner du temps administratif pour l'évaluation de la partie de carrière.

De même, les stagiaires auraient souhaité un peu plus de transparence pour l'attribution des notes d'oraux ainsi que sur la note de participation.

F.O.-DGFIP demande une évaluation chiffrée et motivée.

Au sujet des affectations, lors du groupe de travail Mutations des 10, 12 et 23 octobre 2012, l'administration a annoncé une nouvelle date de départ du délai de séjour pour les inspecteurs stagiaires à savoir le 1^{er} mars 2014 pour cette promotion. Pourtant les inspecteurs stagiaires seront titularisés au 1^{er} septembre 2013. Par-là même l'administration crée un nouveau statut : l'inspecteur titulaire stagiaire des finances publiques.

F.O.-DGFIP s'insurge contre cette décision injuste et injustifiée et **exige que le délai de séjour commence dès la titularisation, à savoir le 1^{er} septembre.**

En conclusion, **F.O.-DGFIP** a toujours été attaché à un haut niveau de formation et de qualification des personnels, garant d'un bon exercice des missions et d'un service publique laïc et républicain de haute qualité.

F.O.-DGFIP demande :

- l'arrêt de la MAP,
- l'arrêt de la démarche stratégique
- l'arrêt des suppressions d'emplois
- le maintien de l'intégralité des missions dans le ressort de la DGFIP
- le maintien des statuts particuliers et de tous nos droits et garanties (régime indemnitaire)
- Refus des statuts interministériels
- l'arrêt des réorganisations et des restructurations
- le maintien de l'ensemble du réseau de proximité, trésoreries, SIP, SIE.
- un réel bilan contradictoire de la fusion
- une augmentation immédiate du point d'indice de 5% et l'octroi de 44 points pour tous au titre du rattrapage.
- la création d'un 13^{ème} échelon pour les inspecteurs de la DGFIP
- l'abrogation effective du jour de carence
- le délai de séjour dès le 1^{er} septembre

Ces revendications s'inscrivent dans celles de tous les salariés, de la fonction publique comme du secteur privé, confrontés depuis des années à une même politique d'austérité qui s'attaque à leurs salaires, leurs droits collectifs, leurs emplois, leurs statuts, leurs retraites et pensions.

En ce qui concerne les chargés d'enseignement, **F.O.-DGFIP** revendique toujours une politique en matière de formation professionnelle qui doit être adaptée à la technicité croissante et aux besoins des personnels.

F.O.-DGFIP revendique toujours une formation renforcée des formateurs aux matières enseignées ainsi qu'à la pédagogie active pour adulte.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP